

PREAMBULE

La Note de service du 28-7-2021 du ministère de l'éducation nationale définit les nouvelles modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat à compter de la session 2022 en série générale ou technologique. L'organisation du contrôle continu a fait l'objet d'un projet d'évaluation travaillé en conseil d'enseignement, présenté en conseil pédagogique et en conseil d'administration. Il s'agit de garantir la valeur du diplôme et l'équité de traitement des élèves au baccalauréat mais également au regard de leur poursuite d'études. 3 types d'évaluation feront l'objet de notation par les enseignants :

- **L'évaluation diagnostique** sert à connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités des élèves, en début d'année scolaire ou en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage ; elle peut faire l'objet d'une note indicative mais qui **n'a pas vocation à entrer dans la moyenne de l'élève.**
- **L'évaluation formative** prend sa place en cours d'apprentissage. Elle **permet à l'élève de se situer** dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser. **Une partie seulement de ces évaluations peut être prise en compte dans la moyenne**, selon les modalités annoncées par chaque enseignant.
- **L'évaluation sommative atteste un niveau** de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique. Elle est systématiquement **prise en compte dans la moyenne.**

A compter de la session 2023 du baccalauréat, les épreuves terminales représenteront 60% de la note globale, le contrôle continu 40% de la note globale.

Le contrôle continu : il s'agit des évaluations passées en contrôle continu en classe de 1^{ère} et de terminale dans les disciplines affectées des coefficients suivants :

DISCIPLINES	Classe de 1ère	Classe de Terminale
Histoire - géographie	Coefficient 3	Coefficient 3
Langue vivante A	Coefficient 3	Coefficient 3
Langue vivante B	Coefficient 3	Coefficient 3
Enseignement scientifique en série générale ou Mathématiques en série technologique	Coefficient 3	Coefficient 3
Education physique et sportive		Coefficient 6 (CCF)
Enseignement moral et civique	Coefficient 1	Coefficient 1
Enseignement de spécialité de 1 ^{ère} abandonné en Terminale	Coefficient 8	
Options		Coefficient 2

Les épreuves terminales : il s'agit des épreuves affectées des coefficients suivants :

DISCIPLINES	Classe de 1 ^{ère}	Classe de Terminale générale	Classe de Terminale technologique
Français	Coefficient 10		
Philosophie		Coefficient 8	Coefficient 4
Spécialité 1		Coefficient 16	Coefficient 16
Spécialité 2		Coefficient 16	Coefficient 16
Grand oral		Coefficient 10	Coefficient 14

Pour Parcoursup, la moyenne trimestrielle des bulletins scolaires des 3 trimestres de 1^{ère} et 2 premiers trimestres de Terminale de toutes les disciplines affectées d'un coefficient 1 est prise en compte dans l'application Parcoursup.

A titre transitoire et uniquement pour la session 2022, les coefficients pris en compte seront les suivants :

DISCIPLINES	1 ^{ère} générale 2020- 2021	Terminale générale 2021-2022	1 ^{ère} Technologique 2020- 2021	Terminale technologique 2021-2022
Histoire - géographie	3.33	3	3.33	3
Langue vivante A	3.33	3	3.33	3
Langue vivante B	3.33	3	3.33	3
Enseignement scientifique en série générale ou Mathématiques en série technologique	2.5	2.5	3.33	1.66
Education physique et sportive		5		5
Enseignement moral et civique		1		1
Enseignement de spécialité de 1 ^{ère}	5		5	
Notes de bulletins tous enseignements	5		5	
Français	10		10	
Philosophie		8		4
Spécialité 1		16		16
Spécialité 2		16		16
Grand oral		10		14

Les modalités retenues au lycée Prévert

Le projet d'évaluation du lycée Prévert a défini les modalités (écrit-oral-QCM- devoir maison- fréquence des notes ...), les critères et compétences visées (en lien avec les programmes et attendus de fin de cycle), les types (formatives, sommatives, certificatives) et la place des différentes évaluations (notes, appréciations, bulletin, livret scolaire...).

- 1) Ainsi et **a minima**, 2 évaluations formatives et /ou sommatives (donnant donc lieu à 2 notes) seront prises en compte dans le calcul de la moyenne chaque trimestre quelles que soient les disciplines, à l'exception de l'Histoire géographie en série technologique, l'éducation morale et civique (séries générale et technologique) et l'enseignement scientifique (série générale) et les langues vivantes en STMG. Les élèves doivent faire tous les contrôles proposés par l'enseignant.
- 2) L'élève absent à une évaluation considérée comme nécessaire pour constituer la moyenne peut faire l'objet d'une évaluation spécifique organisée par l'enseignant.
- 3) En cas d'absence justifiée ou si la moyenne n'est pas représentative du niveau de l'élève selon l'enseignant, une évaluation ponctuelle dite « évaluation de remplacement » sera mise en place et organisée par l'établissement 1 semaine avant l'arrêt des notes trimestrielles.
- 4) Si un élève, pour des raisons dûment justifiées ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements ou si celle-ci n'est pas représentative du niveau de l'élève selon l'enseignant en classe de première ou en classe de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement au cours du 1^{er} trimestre de terminale si la moyenne manquante est celle de l'année de première et porte sur le programme de première.

Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale.

La note obtenue à cette épreuve ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante.

Dans le cas d'une absence justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note de zéro est attribuée pour cet enseignement.

Le protocole d'évaluation des langues vivantes (Allemand – Anglais – Espagnol – Italien)

Les évaluations en langues vivantes s'appliquent aux filières générales et technologiques et s'inscrivent dans des séquences de cours. Elles seront de 2 ordres :

- Formatives (de connaissances) ou partiellement sommatives (une compétence) en cours de séquence : elles apparaîtront dans Pronote sous le sigle **ECS** (Evaluation en cours de séquence) et affectées d'un coefficient faible.

- Sommatives (plusieurs compétences) de fin de séquence. elles apparaîtront dans Pronote sous le sigle **EFS** (Evaluation de fin de séquence) dotées d'un coefficient élevé. Elles seront adossées au CECRL (Cadre Européen Commun de Références des Langues)

Cas particulier des élèves relevant de la section binationale « Bachibac »

Les moyennes de la classe de 1^{ère} générale en LVA et en histoire-géographie, ainsi que les moyennes de 1^{ère} en langue et littérature étrangères et en DNL histoire-géographie, figurent dans le livret scolaire pour l'année de 1^{ère} mais **ne comptent pas pour le baccalauréat.**

Les évaluations spécifiques que les élèves passeront en terminale en langue et littérature étrangères et en DNL histoire-géographie compteront pour le baccalauréat, chacune avec un coefficient 15, à la place des moyennes de 1^{ère} et de terminale.

L'évaluation en spécialité LLCA et en option LCA

Spécificités disciplinaires

Les élèves de LLCA sont d'un niveau de formation très varié : certains ont commencé en collège l'une des deux langues anciennes, d'autres sont grands débutants à l'entrée en première. L'évaluation tient donc compte de la variété des profils et accorde une place équilibrée aux évaluations formatives et sommatives.

Types d'évaluation

Il sera réalisé des évaluations formatives et sommatives à rythme régulier afin d'apprécier l'acquisition des connaissances des élèves au fur et à mesure de la progression. Des évaluations sommatives seront réalisées en fin d'objet d'études. Le portfolio sera évalué une fois par objet d'étude.